

Les Prestations



Les Prestations médicales

- L'organisation générale des soins est assurée par un médecin coordonnateur. Il est expert auprès du directeur pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet médical et évalue le niveau de dépendance et de pathologie des résidents.
- Les soins médicaux sont dispensés par des médecins généralistes salariés, mais les résidents ont la possibilité de faire appel aux médecins et autres professionnels de santé libéraux de leur choix en informant préalablement le service, au moment de l'entrée ou au cours du séjour.
Une permanence médicale de 8 h à 20 h du lundi au vendredi et le samedi matin. Pour les périodes en dehors (nuits et week-end à partir du samedi 12 h), l'établissement s'inscrit dans le dispositif mis en place par l'Agence Régionale de Santé pour assurer la continuité des soins via le Centre 15.

Les Prestations paramédicales

- La coordinatrice générale des soins
Elle organise, coordonne les soins et promeut la qualité de vie des résidents en collaboration avec le médecin coordonnateur. Elle est garante des projets de service.
- Les cadres de santé
Elles sont responsables du bon fonctionnement de leurs services. Elles sont garantes de la qualité des soins et des prestations hôtelières.
- Les infirmières exécutent les soins quotidiens en collaboration avec les AS/AMP et les ASH.
- Les aides-soignantes, les aides-méxico-psychologiques, les assistants en soins gériatriques et les agents de services hospitaliers qualifiés assurent les soins couvrant les besoins fondamentaux et prennent soin de l'environnement.
- Les personnels de rééducation-réadaptation (masseur-kinésithérapeute, ergothérapeutes, psychomotricienne) dispensent des soins sur prescription médicale et participent à l'élaboration du projet de vie individualisé.



Les Prestations hôtelières

L'établissement est membre d'un groupement constitué de plusieurs établissements (GCSMS Estuaire). Il assure les prestations de blanchisserie, de restauration et de sécurité en lien avec les besoins définis par chaque établissement.

Les loisirs et activités

○ L'animatrice coordinatrice : propose des activités à visées occupationnelles et de loisirs, en lien avec les services
Les personnes à mobilité réduite peuvent également bénéficier des sorties car l'établissement dispose de véhicules aménagés pour les transports en fauteuil roulant.

Une participation financière peut être demandée pour les restaurants, les spectacles, le cinéma et les visites touristiques payantes.

Les membres des familles peuvent participer.



Les Prestations à caractère social

- Une assistante sociale est présente dans l'établissement pour renseigner, aider et accompagner les résidents et les familles dans leurs démarches (soutien administratif, financier, familial, etc...).
- L'établissement a nommé un mandataire judiciaire qui a vocation à être désigné par le juge des tutelles lorsqu'une mesure de protection est demandée par un médecin ou la famille.